



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 73002

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur le sort réservé à certaines personnes placées en maison de retraite. De nombreuses enquêtes ont mis en évidence des pratiques répréhensibles dans certains établissements. Il en ressort que des institutions d'accueil de personnes âgées peu regardantes sur les principes moraux appliquent un tarif à divers services de base, tels que les douches ou les promenades. Malgré l'existence de charte d'accueil affichée dans les établissements, un certain nombre de personnes se trouvent en situation de maltraitance morale ou matérielle. Face à cette situation, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre pour y mettre fin de manière définitive.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73002

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 février 2002, page 849